

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE COURS ET JARDINS gUG 2018/2019

La participation aux activités proposées par Cours et Jardins gUG implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

1. Activités de Cours et Jardins gUG

Fondée en 2014, l'entreprise d'intérêt public Cours et Jardins gUG a pour but de promouvoir l'éducation artistique, les échanges interculturels et la langue française. Elle propose des activités artistiques, culturelles, physiques et cognitives régulières (hebdomadaires) ou exceptionnelles (week-end, vacances, ...). Ces activités pédagogiques sont de type centre de loisirs et ateliers adaptés à l'âge des enfants et des adolescents suivant le projet de structure de Cours et Jardins gUG. Elle organise également des échanges interculturels de jeunes ainsi qu'un Festival de Théâtre Jeunesse à Berlin, des formations en pédagogie théâtrale et des ateliers artistiques pour les adultes sous le label Thealingua.

2. Lieux d'activités et horaires d'ouverture

2.1. Lieux d'activités

Sauf mention contraire, les activités ont lieu dans les écoles de scolarisation de l'enfant. Les enfants ont rendez-vous avec les intervenants dans les salles des activités affichées dans l'école.

Exception École Voltaire :

Le centre de loisirs élémentaire prend place à la bibliothèque (BCD) de l'école où les enfants sont amenés par les professeurs après les cours. Des sorties peuvent être programmées 14 jours en amont. L'information se fait par mail. Cependant, des sorties peuvent être mises en place dans les parcs voisins (Gleisdreieck, parcs de jeux avoisinants...). Les enfants sont revenus pour 17h00 et les parents sont informés par voie d'affichage sur l'école et par mail.

Le centre de loisirs maternel prend place au rez-de-chaussée de l'école maternelle. Nos animateurs viennent chercher les enfants à la fin de la cantine scolaire.

Exception Atelier théâtre Pumpe : les enfants fréquentant cet atelier théâtre se rendent par leurs propres moyens au JugendKulturZentrum Pumpe (Lützowstr.42 10785 Berlin)

Exception centre de loisirs des vacances : le centre de loisirs des vacances se déroule dans un lieu extérieur à l'école. Les parents ou accompagnants doivent y mener les enfants le matin et venir les chercher le soir aux horaires indiqués. Une navette pourrait être organisée entre le lieu du centre de loisirs vacances et une station de métro située à proximité de l'école Voltaire selon des modalités et inscriptions précisées à l'avance.

2.2. Horaires des activités

Les horaires officiels de toutes les activités sont communiqués sur notre site internet www.coursetjardins.org. Toute absence de l'enfant devra être signalée au plus vite à Cours et Jardins gUG par téléphone, email ou bien aux intervenants des activités.

Le bureau de Cours et Jardins gUG est ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00 et joignable par téléphone (030/49967091) ou par email (info@coursetjardins.org). Les directeurs, Marjorie Nadal et Damien Poinard, répondent à vos questions et demandes de rendez-vous.

2.3 Retards après les activités

A la fin des activités et après l'école, il est demandé de venir chercher **ponctuellement** les enfants. Tout retard pourra être facturé.

En cas d'absence ou de retard de la personne désignée pour amener l'enfant à la maison, merci de prévenir le bureau ou pour l'école Voltaire les animateurs des centres de loisirs maternel et/ou élémentaire par téléphone (maternelle : 0159 03 54 03 36 et primaire : 0152 10 48 60 05). Les parents autorisent Cours et Jardins gUG à prendre toute mesure pour faire garder l'enfant ou le faire raccompagner à son domicile. Ils reconnaissent que Cours et Jardins gUG est déchargée de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident au cours de cette garde ou de ce trajet. Ils s'engagent à rembourser Cours et Jardins gUG des frais éventuels encourus de ce fait (taxi par exemple).

En cas de retards répétés, l'enfant peut être temporairement suspendu des activités de Cours et Jardins gUG.

En cas de garde d'enfants sans inscription répétée (minimum 3 fois), Cours et Jardins gUG se réserve le droit d'informer le Jugendamt et d'amener l'enfant à la Kinder- und Jugendnotdienst der Senatsverwaltung für Bildung, Jugend und Wissenschaft (Gitschiner Str. 48/49, 10969 Berlin-Kreuzberg) où les parents viendront chercher leur enfant. Les frais afférents au transport à la Kinder- und Jugendnotdienst der Senatsverwaltung für Bildung, Jugend und Wissenschaft devront être remboursés par les parents.

3. Inscription, résiliation, changements, paiements et prix

3.1 Inscriptions

Les inscriptions sont à l'année et modifiables à chaque trimestre. Une facture est éditée chaque trimestre selon le nombre de jours d'ouverture de l'école. La validation de l'inscription peut être subordonnée au paiement d'arrhes (cf. fiche d'inscription).

Les inscriptions se font en remplissant la fiche d'inscription correspondante de manière complète et lisible, téléchargeable sur notre site internet www.coursetjardins.org. Cette fiche d'inscription est à transmettre aux animateurs ou à envoyer à Cours et Jardins gUG par email ou par poste. Une fiche d'inscription incomplète ne permet pas l'inscription de l'enfant à l'activité voulue.

Le maintien dans l'activité au-delà du deuxième essai vaut engagement à une inscription et donc à payer le tarif communiqué sur notre site Internet www.coursetjardins.org.

Les inscriptions se font à l'année scolaire 2018/2019. L'inscription pendant le trimestre en cours est possible selon les places disponibles.

L'inscription unique (pour une seule journée d'activité) n'est possible qu'à titre exceptionnel et avec l'accord préalable de Cours et Jardins gUG, avec une majoration de 5 €/jour par rapport au tarif au trimestre. Une fiche d'inscription est toujours nécessaire.

Information supplémentaire École Voltaire : La prise en charge exceptionnelle d'un enfant **non-inscrit** préalablement entraîne l'application d'un tarif majoré forfaitaire : 20,00€ le lundi, mardi, jeudi, vendredi et 40,00€ le mercredi.

3.2 Résiliation et changements

Toute résiliation de contrat ou changement souhaité doit être adressé **par écrit** à Cours et Jardins gUG et comporter la date de résiliation ou de changement souhaité. Les modifications ou résiliations sont possibles **par trimestre**, dans le délai des dates communiquées sur le site internet.

Changement pour le deuxième trimestre : du lundi 10.12.18 au dimanche 21.12.18

Changement pour le troisième trimestre : du lundi 19.03.19 au dimanche 30.03.19

Un préavis d'un mois doit être respecté si la résiliation est due à un cas de force majeure : merci de nous contacter le plus rapidement possible.

Centre de loisirs des vacances scolaires :

Si la fiche d'inscription est remplie et signée cela signifie que les parents s'engagent à y inscrire leur(s) enfant(s).

En cas d'une annulation communiquée moins de 48h avant le début des activités, les jours inscrits sont facturés à 100%. En cas d'annulation communiquée moins de 72h avant le début des activités, les jours inscrits sont facturés à 50%.

En cas de maladie justifiée par un certificat médical, les jours manqués ne sont pas facturés. Pour tout autre cas de force majeure, merci de nous contacter le plus rapidement possible.

3.3 Paiement

Une facture vous est adressée par voie électronique au début de chaque trimestre.

Les paiements se font par virement bancaire (Überweisung) ou par prélèvement (Lastschrift) sur le compte de Cours et Jardins gUG.

Ils peuvent être mensuels (avant le 10 du mois en cours), trimestriels ou annuels. Des frais administratifs seront occasionnés pour les retards ou incidents de paiement. Les paiements par virement bancaire se font sur le compte bancaire suivant:

Kontoinhaber : Cours et Jardins gUG / BIC : GENODEM1GLS / IBAN : DE17 4306 0967 1224 4416 00 / GLS Bank

Pour les paiements par prélèvement, merci de télécharger le formulaire "SEPA-Lastschriftmandat"/"Mandat de prélèvement SEPA" sur notre site internet www.coursetjardins.org, de le remplir et de l'envoyer à Cours et Jardins gUG en original par poste. Veillez à remplir le formulaire avec soin pour éviter les frais bancaires supplémentaires en cas d'erreur.

En cas de retard de paiement sur l'année précédente, une inscription sur l'année en cours pourra être refusée.

3.4 Tarifs centres de loisirs Voltaire

Nos tarifs pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Tarifs centre de loisirs "Maternelle" Voltaire :
Mercredi : 23,00€ /journée/enfant
- Tarifs centre de loisirs "Elémentaire" Voltaire :
Lundi, Mardi et Jeudi : 10,00€/journée/enfant
Mercredi : 22,00€/journée/enfant
Vendredi : 14,00€/journée/enfant

Les tarifs ayant un caractère forfaitaire, aucune réduction ne pourra être demandée pour les séances manquées du fait des familles ou pour les séances annulées indépendamment de la volonté de Cours et Jardins gUG.

Des réductions telles qu'indiquées ci-dessous sont applicables.

Fratrie : -10% sur le montant total pour deux enfants, -20% sur le montant total pour trois enfants.

Temps complet en centre de loisirs de l'école Voltaire (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) : -10% sur le montant total.

3.5 Autres tarifs

- Centre de loisirs des vacances : 35€/Journée/Enfant (comprenant l'accès à toutes les activités prévues : musée, piscine etc.)
- Relais musique : 7€/Mercredi/Enfant

D'autres ateliers sont proposés dans des écoles. Veuillez nous consulter pour les tarifs.

4 Divers

4.1. Suspension d'un participant à une activité

Il incombe aux participants des activités de Cours et Jardins gUG de respecter les consignes données par les encadrants, notamment les interdictions ou avertissements, afin d'assurer leur sécurité et le bon déroulement de l'activité. De même, il est important d'adopter une tenue et un comportement compatible avec leur environnement : en cas de non-respect répété de ces consignes, les parents en seront avertis; si le trouble continue, le participant pourra être exclu des activités.

Cette exclusion n'entraînera pas une restitution des cotisations versées.

4.2. Annulation pour cause d'empêchement d'une personne encadrante

En cas d'indisponibilité imprévue des intervenants, certaines activités pourront être annulées. Cependant Cours et Jardins gUG s'efforcera à chaque absence imprévue de trouver des solutions de remplacements.

4.3. Annulation pour cause d'évènement extérieur à Cours et Jardins gUG

En cas d'annulation de l'activité indépendante de Cours et Jardins gUG (par exemple, fermeture exceptionnelle des locaux décidée par la direction de l'établissement), les activités seront annulées et non remboursées.

4.4. Les goûters

Sauf mention contraire, les goûters ne sont pas fournis.

Exception École Voltaire : Les goûters sont fournis le mercredi au centre de loisirs élémentaire et maternel.

4.5 Sorties

Dans le cadre des centres de loisirs des vacances, ainsi que ceux de la maternelle et de l'élémentaire Voltaire, des sorties peuvent être organisées dans différents lieux de Berlin (ex : zoo, musée). En acceptant le règlement intérieur, les parents autorisent leurs enfants à participer aux sorties organisées dans ce cadre. Ces activités se déroulent dans les horaires habituels du centre de loisirs et sont annoncées au moins une semaine à l'avance.

5 Responsabilités

Le participant majeur ou les parents s'engagent à signaler, par courriel ou par téléphone, toute information utile concernant l'état de santé ou autre problème pouvant affecter leur(s) enfant(s) pendant le déroulement des activités.

Les parents reconnaissent que Cours et Jardins gUG est entièrement déchargée de toute responsabilité en cas d'incendie, de catastrophe, d'attaque de l'établissement d'accueil, de dommages, dégâts ou accidents, notamment du fait de leur enfant, dès lors que les règles habituelles de surveillance et les normes applicables ont été respectées. Une souscription à une assurance de responsabilité civile (HAFTPF LICHTVERSICHERUNG) est fortement recommandée.

Le participant majeur ou les parents autorisent et approuvent toute mesure d'urgence prise par Cours et Jardins gUG pour assurer l'évacuation, les soins, le transport éventuel vers le domicile ou vers l'hôpital le plus proche. Ils s'engagent à rembourser Cours et Jardins gUG pour tous frais occasionnés de ce fait.

Cours et Jardins gUG décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet de valeur.

En dehors des horaires des activités, Cours et Jardins gUG n'est pas responsable de l'enfant.